

COMITE 21

22 MARS 2012

ATELIER 1

Protection de l'environnement et la qualité de vie

M. Gilles CORDY, vice-président du SIEPRUR, conseiller communautaire, préside les échanges.
M. Philippe PINON GUERIN (Directeur du Développement Durable – REIMS Métropole) anime le débat.

Participants

GARBACIAK	Christian	Conseil quartier Clémenceau
BAILLY	M.	
PARISOT	Yvette	association nature et avenir Rethel
CATTIN	Gérard	Conseil quartier Centre
CAPITAINE	Yves	Conseil quartier Centre
DOULEDE	Pierre	Conseil quartier
CLEMENTZ	Bernadette	Conseil de quartier Porte de Paris Courlancy / Association la colline sainte Geneviève
PATRIGEON	Bernard	Afoc Marne
DESTRIMONT	Jean-Pierre	Conseil de quartier
DARDANNE	Francis	Conseil de quartier chemin vert clémenceau europe
PRIN	Jean-Charles	Conseil de quartier centre
CAVENNE	Jean-Louis	Vice président RM maire Bétheny
THIRAUBOIS	Jacqueline	Conseil de quartier
ZEBOUD	Francois	Conseil de quartier
NIBOYET	Alain	Plurial Effort Rémois
LAURENT	Jacques	Office des sports
DEDE	Apturharam	co-animateur conseil quartier Laon-Zola
THIERRY	Vincent	Conseil de quartier
MATHET	Maurice	Conseil de quartier murigny
GIRARD	Ursula	Conseil de quartier Bois d'Amour, Courlancy, Porte de Paris
PERARD	Frédéric	AVIEP
PETERS	Muriel	AVIEP
HUBERT	Denis	Eco-citoyens Rémois

Les différents enjeux de l'agenda 21 sont rappelés :

- 1 – Mettre en place la trame verte et bleue
- 2 – Restaurer la qualité de l'eau
- 3 – Recycler les déchets et limiter leur production
- 4 – Réduire les nuisances et les pollutions
- 5 – Contribuer à l'optimisation de la performance énergétique des bâtiments

Ensuite les actions sont présentées par thématique ouvrant le débat sur les propositions ou les questionnements des participants.

1 – Trame verte et bleue :

M. Cavenne indique que le projet de trame verte entre le nord et le sud de Reims prendra la forme d'une méridienne verte comprenant les Promenades, le futur aménagement des terrains de l'ex-SERNAM, la Husselle, Bétheny et la BA112.

Aujourd'hui que l'ensemble des espaces verts a été recensé, la question qui se pose est comment les relier.

Ces éléments sont inscrits dans le cadre de Reims 2020 et seront pris en compte dans la révision en cours du PLU.

M. Pinon Guérin indique qu'une étude faune/flore vient de se terminer : il y a sur l'agglomération un potentiel intéressant comme par exemple le marais sur Taissy/Cormontreuil ou encore le secteur du château de la Malle.

Par rapport au projet Rives de Vesle : cela manque de transparence, y aura-t-il un empiètement sur la coulée verte en bord de Vesle ?

M. Laurent indique qu'il faudrait reprendre les cheminements pour développer leur continuité, créer des parcours de santé, avec toilettes, rafraichissements, ...

La question du stationnement en caravane/camping car est également posée. Les élus indiquent que des projets sont en passe d'être lancés.

2 - Eau :

La pollution de la Vesle doit être appréhendée en amont de l'agglomération avec les communes et les agriculteurs : Il existe déjà un syndicat regroupant les acteurs du bassin de la Vesle permettant la gestion de la Vesle dans sa globalité.

Les services des collectivités n'utilisent plus de produits phytosanitaires, mais les citoyens ? que fait-on ?

Ne peut-on pas mettre en œuvre un tarif social de l'eau, car il n'y a pas d'égalité de traitement des foyers selon leur revenu ?

Utiliser de l'eau potable pour le jardinage ou le nettoyage de sa voiture est une gabegie, peut-on imaginer des tarifs progressifs selon sa consommation ?

La difficulté est que le nombre de personnes par foyer n'est pas connu. Peut être qu'un contrat moral pourrait être instauré ?

Pour agir dans le cadre de la prévention, il pourrait être intéressant d'informer les citoyens sur la provenance de l'eau du robinet, de réveiller les consciences via l'information des conseillers de quartier, des visites sur les lieux de production, de traitement, dans les écoles, ... Des informations sont déjà en œuvre via RM magazine ou des interventions en milieu scolaire.

La mise à disposition de bacs à récupération d'eau par Reims Métropole serait une solution.

Terre de Liens (association) est à disposition de Reims Métropole et des collectivités afin de contractualiser pour la production en circuit court.

Quel est l'impact des mégots de tabac sur la qualité de l'eau : comment remédier à la forte augmentation des mégots jetés sur la voie publique ?

3 - Déchets :

Quid des radiographies ? plus personne ne les récupère. L'association Pharmacie Humanitaire (M. Capitaine) à Reims est prête à les récupérer. Un point de dépose pourrait être créé dans une déchetterie.

Sur l'agglomération, 3 ou 4 entreprises d'insertion œuvrent dans le cadre de la récupération EPI – Fripe Emmaüs – ENVIE. Il faudrait favoriser de nouvelles entreprises de ce type, ce sont des économies de retraitement pour la collectivité (coût économies : 150 € / mois)

Le recyclage des bouchons de liège pourrait créer de l'emploi via une entreprise d'insertion, des dépôts de proximité sont nécessaires (ou dans les commerces qui en vendent !)

Le compostage collectif pourrait également être développé, ainsi que le lombricompost.

4- Nuisances – pollutions :

La quantité de lumière électrique dans les magasins pourrait être diminuée ainsi que la pollution lumineuse extérieure qui est importante.

Il y a aussi la pollution lumineuse des spots éclairant à partir du sol (sur les nouveaux aménagements dans le cadre de l'arrivée du tramway, qui, de plus, éblouissent les passants ou les cyclistes).

Le passage à 30 km/h des voies de circulation serait une solution.

Le réglage du chauffage des bâtiments collectifs devrait pouvoir être géré plus finement selon la météo.

Dans les logements sociaux, les locataires n'ont pas le choix des équipements de chauffage électrique. Leur consommation électrique est souvent coûteuse. Un effort doit être fait sur le matériel installé.